



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Hausse inquiétante des violences envers les pharmaciens

Question écrite n° 13510

Texte de la question

Mme Maud Bregeon appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, sur la hausse inquiétante des violences envers les pharmaciens. Pas moins de 366 agressions ont été déclarées en 2022, en hausse de 17 % par rapport aux chiffres de 2019, dernière année régulière avant les années covid-19 ayant connu un pic d'agressions à 600. Ces chiffres déjà éloquentes ne sont cependant pas représentatifs d'une réalité encore plus inquiétante car seuls 35 % des pharmaciens victimes d'agressions portent plainte. Le conseil de l'Ordre se fait l'écho d'un esprit général de découragement de ces professionnels de santé essentiels face à une situation qui se dégrade et qui touche l'ensemble du territoire, plus de 30 % des agressions ayant lieu dans des communes de moins de 5 000 habitants. Les pharmacies sont des commerces de proximité qui contribuent à la vie de nombreux bourgs et quartiers et les pharmaciens sont des professionnels de santé qui assurent un rôle de conseil essentiel pour la santé des concitoyens. Les pouvoirs publics ne peuvent laisser prospérer un climat de peur au sein d'une profession pourtant si essentielle à la collectivité. Elle souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin de lutter contre les agressions de pharmaciens et comment il compte accompagner les victimes toujours plus nombreuses.

Données clés

Auteur : [Mme Maud Bregeon](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (13^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13510

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Organisation territoriale et professions de santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 mars 2024

Question publiée au JO le : [5 décembre 2023](#), page 10830

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)